

Séance du 11 Mai 2015

L'an deux mil quinze, le onze mai, les membres du Conseil Municipal se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance sous la présidence de Monsieur Laurent GANIVET, suivant convocation faite le 04 mai 2015.

Etaient présents : Jean-Michel Leray, Caroline Le Morzadec, Daniel Darcel, Eliane Le Morzadec, Mikaël Broussot, Maxime Oliviero, Christian Le Danvic, Alain Le Fur, Hervé Le Gall, Sandrine Pérès, Daniel Le Rouzic, Gérard Pierre, Patrick Pomme.

Etait absent : Jean Morvant (excusé)

Secrétaire : Eliane Le Morzadec

1 – Commission « Travaux »

- Etat d'avancement des travaux dans le bourg (M. Leray Jean-Michel)

Les travaux ont été arrêtés quelques temps, la livraison des abris-bus par le Conseil Général ayant pris un peu de retard. Les raccords électriques des abris-bus sont réalisés, restent les abords à aménager. Une reprise des ralentisseurs est prévue, les plateaux actuels n'étant pas très dissuasifs. Toute la signalétique est à mettre en place, la commission des travaux se réunira afin de faire le choix des matériaux et des jardinières.

La commission des travaux s'est réunie le 31 mars afin de faire le point sur les travaux sur bâtiments à envisager, le budget étant de 20 000€.

La commission a décidé de retenir en priorité les travaux sur la salle polyvalente, toiture, changement des portes, bardage, le devis de l'ensemble des travaux s'élève à 26 000€. Une demande de subvention sera réalisée.

Voies et réseaux : 25 000€ sont inscrits au budget. Le PAT sera réalisé sur les routes du Logeo, Penbos, Kermachelot, PontMarat, Saint-Germain (carrefour). L'entreprise la moins disante Colas est retenue pour un montant de 11 040.00€/TTC.

Curage des fossés : la commission a retenu les secteurs de Kerlouise, Beau Vallon, Kerfloch, Manéguégan, Resterhierven, Pendavat.

Travaux d'épavage : le broyeur et le tracteur ayant des signes de fatigue, il est prévu de réaliser l'épavage des accotements par une entreprise sur les 4 axes les plus importants. Le devis de l'entreprise Belliot est retenu pour un montant de 5 000€/TTC. 2 passages sont prévus : mi-juin et octobre.

- Projet d'un commerce de proximité (Mr Leray Jean-Michel)

Le Maire fait le point sur un article paru dans la presse dans la cadre de la signature d'une convention entre Pontivy Communauté et la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Depuis quelques années il a été évoqué le sujet du commerce de proximité sur la Commune.

Madame Dabet Thérèse envisage de cesser son activité en fin d'année 2015. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a pris contact avec le CAUE (Conseil d'Architecte d'Urbanisme et de l'Environnement) et Pontivy Communauté afin de réaliser une étude du projet de dernier commerce de proximité. La candidature d'une personne porteuse d'un projet de commerce multiservices a été transmise par Pontivy Communauté et a permis au Maire et ses Adjointes de la rencontrer. Une seconde réunion a eu lieu avec le CAUE et la candidate afin de recenser les besoins (coin épicerie, espace bar), le choix du bâtiment potentiel devra

tenir compte des contraintes d'accès, de disposition et des financements. La Commune a fait valoir son droit de préemption sur le bâtiment à côté de la mairie, celui-ci étant destiné à une réserve foncière en vue d'un agrandissement de la mairie. D'autres bâtiments ont été répertoriés autour de la place, le bâtiment de Mme Audran Marie Nicole ainsi que la longère de la ferme Darcel.

Du point de vue méthodologique, le CAUE va réaliser une étude pré-opérationnelle où sera défini un certain nombre d'orientations et d'enjeux. Celle-ci constituera une base de travail pour les élus à partir de laquelle ils pourront arrêter un certain nombre de choix.

Le Maire rappelle que l'année 2015 est très importante pour acter le projet. Dans le cadre du maintien du dernier commerce le Pays de Pontivy retiendra 6 dossiers pendant la durée du mandat. Les financements seront demandés auprès du Conseil Général, l'Etat au titre de la DETR, l'enveloppe parlementaire auprès du Député (avant le 31 octobre), le Conseil Régional.

Une rencontre avec la CCI et Pontivy Communauté aura lieu le 22 mai à 11 heures, M. Le Danvic Christian membre de la commission environnement économie à Pontivy Communauté participera à cet échange avec le Maire et ses Adjoints.

2 – Commission Affaires scolaires (Me Le Morzadec Caroline)

- Compte rendu de la réunion de la commission du 25/04/2015

- Prestataire de service pour les repas à la cantine : dénonciation de la convention

Le contrat avec le prestataire Ansamble doit être résilié avant la fin mai afin de procéder à une consultation. Plusieurs sociétés ont déjà été contactées, Resteco, Océane et Elior qui ne donne pas suite.

Idée de pique-nique : fourni par la famille ou la cantine. Une discussion avec les familles et l'équipe enseignante s'avère nécessaire si le pique-nique est fourni par la famille.

Une note de rentrée concernant la cantine avec les informations pratiques sera remise à la rentrée de septembre.

Temps méridien : Actuellement il n'y a pas de récréation avant le déjeuner, l'idée est d'instaurer un temps récréatif de 10 à 15 minutes avant le repas et de faire rentrer les plus petits à la cantine avant les primaires.

Il a également été évoqué la mise en place d'un système de rangement des serviettes de table ainsi que l'aménagement de l'espace de la cantine afin de réduire le bruit (pose de claustras).

La commission a également pensé au tutorat : un grand aide un petit (responsabiliser les grands et créer des liens).

Un règlement de la cantine sous forme d'une charte signée par chaque enfant sera rédigé pour la rentrée en septembre. Cette charte pourra être réalisée par les enfants dans le cadre des TAP.

Une maquette d'information sur l'école a été créée par Caroline afin de promouvoir l'école, cet outil de présentation sera remis lors des inscriptions à l'école et pourra être diffusé aux assistantes maternelles ainsi qu'à Langoëlan qui ne possède pas d'école.

- Tarif de la garderie (suite à la rencontre de la CAF le 27/04/2015).

Une réunion a eu lieu avec la CAF afin de faire le point sur les droits au financement dans le cadre des TAP. L'ASRE allocation spéciale des rythmes éducatifs peut être attribuée 0.52€/heure/enfant.

La commune a souhaité créer un ALSH afin d'intégrer les temps d'accueil périscolaires ce qui permettra de bénéficier d'aides de la CAF à condition d'appliquer 2 tarifs différents de garderie matin et soir afin de différencier les bénéficiaires en fonction du quotient familial.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal décide d'adopter la double tarification à compter du 1^{er} septembre 2015 :

- 0.61€ la demi-heure le matin pour les parents bénéficiaires de l'ARS (allocation rentrée scolaire)
- 0.65€ la demi-heure le matin pour les parents non bénéficiaires de l'ARS
- 1.80€ forfait le soir (bénéficiaires ARS)
- 1.90€ forfait le soir (non bénéficiaires de l'ARS)

Les familles qui ont des enfants trop jeunes pour percevoir cette allocation fourniront un document de la CAF attestant qu'ils rempliraient les conditions pour percevoir cette allocation si leur(s) enfant(s) étai(en)t plus âgé.

Le maire est chargé d'appliquer la présente décision.

- Participation de la commune aux achats réalisés dans le cadre des TAP

Depuis la rentrée scolaire 2014-2015, la coordinatrice des TAP qui intervient sur les communes de Saint-Aignan, Silfiac et Séglien facture les achats de consommables, matériel,... à la commune de Saint-Aignan. Chaque commune doit participer au financement à hauteur du tiers.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à verser la participation à la Commune de Saint-Aignan.

3 – Commission « Finances » (M. Le Gall Hervé)

- Désignation des guides « Art dans les chapelles » saison 2015

M. Le Gall précise qu'Eliane Le Morzadec n'a pas participé aux débats.

11 candidatures ont été déposées, 4 candidatures émanent de Séglien. Les candidatures extérieures remplissent les conditions. La commission a décidé de retenir les candidates de Séglien, Melle Le Morzadec Marion et Melle Moréac Gwennan.

- Prêt bancaire

Un emprunt de 100 000€ a été inscrit au budget afin de financer les travaux d'aménagement du bourg. 3 banques ont été consultées, la commission propose de retenir le CMB durée 15 ans taux fixe 1.53 frais de dossier 150€.

Le Conseil Municipal adopte la proposition.

4 – Tarifs de location de la salle polyvalente

La Municipalité est sollicitée par des groupes musicaux à la recherche de salle pour des répétitions. Le Conseil Municipal est favorable au prêt à condition qu'une convention soit signée avec la mairie avec fourniture de l'attestation d'assurance. La location sera gratuite sauf s'il y a utilisation du chauffage 20€/jour. La durée de la location sera de 5 jours maximum excluant le week-end. En contrepartie de la gratuité une représentation gratuite devra être offerte.

Le Conseil Municipal fixe les tarifs de location de la salle polyvalente applicables au 1^{er} janvier 2015.

(complément de la délibération du 25/09/2014)

SALLE POLYVALENTE : Tarifs applicables du 1^{er} Avril au 31 Octobre

Nature de l'utilisation	Tarif Communal	Tarif Extérieur
Vin d'honneur, goûter, spectacle gratuit, réunion	62€	90€
Forfait annuel des associations, clubs (sport, culture...)	98€	123€
Café obsèques	20€	20€

SALLE POLYVALENTE : Tarifs du 1^{er} Novembre au 30 Mars

Nature de l'utilisation	Tarif Communal	Tarif Extérieur
Vin d'honneur, goûter, spectacle gratuit, réunion	82€	110€
Forfait annuel des associations, clubs (sport, culture...)	98€	123€
Café obsèques	20€	20€

5 - Aménagement foncier

- Liste des personnes retenues par la Chambre d'Agriculture
Titulaires :
M. Le Danvic Christian, Fourdan Patrice, Le Hingrat Florian
Suppléants :
Mrs Le Fur Alain, Christien Mickaël
Personnes qualifiées en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages :
Titulaire : M. Le Puil Jean
Suppléant : M. Moréac Dominique
Les membres titulaires et suppléants seront conviés à toutes les réunions.
- Demande de candidature à faire parvenir au maire :
Pour les élus
Pour les propriétaires fonciers
Le Conseil Municipal devra désigner 5 membres propriétaires de biens fonciers non-bâti (3 titulaires et 2 suppléants) et 2 personnes qualifiées en matière de faune, de flore et de protection de la nature et des paysages (1 titulaire et 1 suppléant). Ce vote aura lieu à la prochaine séance de Conseil Municipal (2^{ème} quinzaine de juin). Toutes les personnes remplissant les conditions et souhaitant postuler pour être membre de la commission communale d'aménagement foncier doivent déposer leur candidature auprès du secrétariat pour le 11 juin 2015 dernier délai.

6 – Comice Agricole

- Etat des lieux et décisions précises
Le comice aura lieu le 4 juillet à Séglien. 2 réunions ont déjà eu lieu. La salle polyvalente sera mise à disposition pour les repas organisés le midi et soir. 5 associations communales organiseront le repas : l'Amicale Laïque, la Diane Ségliennaise, l'E.S.S., le comité des fêtes,

Plijadur ar vro Pourlet.

Me Le Gall Christophe met son terrain à disposition gratuitement pour le concours de chevaux le matin et de bovins l'après-midi.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 400€ au comice agricole.

7 – Délibérations à prendre

- SIG de Pontivy Communauté : gestion des cimetières

Dans le cadre de la politique communautaire de mutualisation, le service de Pontivy Communauté propose de mettre en place une application de gestion des cimetières à destination des communes. Cette application qui sera développée en interne et sans acquisition d'un logiciel payant permettra aux communes de mieux gérer leur cimetière. La Commune étant dépourvue de tout outil, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place de l'application et autorise le survol du cimetière par un aérostat afin de procéder à des photographies et donne son accord pour une participation financière à ce projet.

- PLH Programme Local d'Habitat de Pontivy Communauté

Pontivy Communauté a lancé l'élaboration de son second Programme Local de l'Habitat en 2013, conformément à l'obligation qui lui est faite à l'article L302-1 DU Code de la construction et de l'habitation. Le PLH est élaboré pour une durée de 6 ans et à vocation à constituer le document-cadre d'orientation de la politique communautaire de l'habitat. Le Projet a été adopté par le conseil communautaire lors de sa séance du 8 avril 2015. Concernant les logements sociaux, M. Le Rouzic Daniel fait remarquer qu'il n'y a pas d'équilibre social sur tout le territoire.

Le projet de PLH est adopté par 12 avis favorables et 2 abstentions.

- Médecine du Travail

Contrainte de se désengager du secteur public, l'association médicale inter-entreprises du Morbihan (AMIEM) cessera d'assurer la mission de médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale. Le Centre de Gestion a décidé de lui succéder et de créer le service de médecine professionnelle et préventive.

Le Conseil Municipal décide de confier la mission au Centre de Gestion du Morbihan.

- Convention avec le Centre de Gestion : règles d'hygiène et de sécurité

La mission de contrôle d'application des règles d'hygiène et de sécurité au travail est obligatoire. Le Centre de Gestion du Morbihan peut assurer cette mission d'inspection. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une convention avait déjà été signée avec le centre de gestion. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention qui est établie pour la durée du mandat local soit jusqu'au 31 décembre 2020. La Commune participera aux frais d'intervention du Centre de Gestion à concurrence du service effectivement fait selon les tarifs forfaitaires fixés par délibération du Centre des Gestion.

8 – Tirage des jurés d'assises

M. Broussot Daniel de Stanguen à Séglien est tiré au sort

9 – Courriers reçus :

- Demande de Mme Marsault Eliane. Lorsque Mme Marsault a acquis sa propriété avec la Commune, il a été omis d'inclure dans l'acte de vente l'emplacement d'une partie extérieure où se situe la cuve à mazout. 2 possibilités s'offrent, vendre ce petit périmètre, à charge de l'acheteur les frais de géomètre et de notaire ou autoriser de continuer à

utiliser cet endroit. Le Conseil Municipal propose à Mme Marsault de continuer à entretenir le terrain, la situation sera régularisée lors de l'aménagement foncier.

- Demande de M. Rouillé Christophe : mise en place d'une barrière amovible à ses frais pour la sécurité des enfants. Avis favorable du Conseil Municipal, régularisation proposée lors de l'aménagement foncier.

10 – Comptes-rendus

- Breiz Bocage (Mr Le Gall Hervé)

Consiste à reconstituer le maillage bocager qui a pour 1er objectif la reconquête de la qualité de l'eau. Les objectifs prioritaires fixés par Pontivy Communauté sont les risques de ruissellement et d'érosion, la protection des zones tampons. 5 140 mètres linéaires ont été aménagés à Séglien financés par la Région, le Conseil Général, le Feader, Pontivy Communauté. Désormais les demandes seront adressées sur propositions des exploitants à Pontivy Communauté ou Breizh bocage.

Questions diverses

- Vernissage de l'exposition sur les costumes de mariages lundi 18 mai à 18H30 à la mairie.
- Randonnée Amicale Laïque le 22 mai à 18H30
- Réfléchir à l'acquisition d'un défibrillateur
- Eco-ciné à Séglien le 4 juin à 20H30
- Atelier organisé par Pontivy Communauté le 27 juillet à Séglien : des cosmétiques prêts à croquer
- Signalé : la croix de la chapelle de Saint-Germain est tombée